

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-07

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

Lors de la séance qui sera tenue le **2 février 2026**, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse procédera à l'adoption du règlement numéro 2025-07 « Citation à titre d'immeuble patrimonial de l'Église de Saint-Moïse » visant à assurer la sauvegarde et la conservation de la valeur architecturale, historique et patrimoniale de ce bâtiment.

Donné à Saint-Moïse, ce 14 janvier 2026



Nadine Beaulieu, directrice générale/greffière-trésorière